

**MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2023-01-01**

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier à 21 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian. DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc MAHAMDI Maryline ;
CHAMPONNOIS Alain, PHILIPPON Franck absents à l'ouverture de la séance (arrivée à 22 h 00)

Absents excusés : M. BERTOLI Régis,

Secrétaire de séance : DEPRAZ Paul

Convocation du 18/01/2023 (affichée le 18/01/2023).

**OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION 2022-09-01 INSTITUANT LE
PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Le Maire rappelle que par délibération 2022-09-01 du 23 septembre 2022 le conseil municipal avait adopté le principe de partage de la taxe d'aménagement avec la Communauté de Communes Jura Nord

Le Maire précise que l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 rend à nouveau facultatif le reversement de la taxe d'aménagement des communes aux EPCI et qu'il est possible d'annuler les délibérations déjà prises

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité** – 6 voix pour - décide de retirer la délibération 2022-09-01 du 23 septembre 2022, annulant ainsi tout partage de la taxe d'aménagement.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Stéphane ECARNOT

